Message 007

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 0038

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0691/CZ

Communication par un Etat membre (Czechia) d'informations générales relatives à la notification en référence.

General information - Informations générales - Allgemeine Informationen - Обща информация - Všeobecné informace - Generelle oplysninger - Γενικές πληροφορίες - Informaciones generales - Üldteave - Yleisiä tietoja - Opće informacije - Általános információ - Informazioni generali - Bendroji informacija - Vispārīga informācija - Tagħrif ġenerali - Algemene inlichtingen - Informacja ogólna - Informações gerais - Informații generale - Všeobecné informácie - Splošne informacije - Allmänna upplysningar - Eolas Ginearálta

MSG: 20250038.FR

1. MSG 007 IND 2024 0691 CZ FR 07-01-2025 CZ COMMUNICAT

2. Czechia

3A. Úřad pro technickou normalizaci, metrologii a státní zkušebnictví
Biskupský dvůr 1148/5
110 00 Praha 1
tel: 221 802 216
e-mail: eu9834@unmz.cz

3B. Ministerstvo zdravotnictví České republiky,
Palackého náměstí 4,
128 01 Praha 2
tel.: 224971111
e-mail: mzcr@mzcr.cz

4. 2024/0691/CZ - C00C - Produits chimiques

5.

6. La clôture par la Commission de la procédure TN 2024/0691/CZ (projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychoactives répertoriées) est fondée sur un motif erroné. Le 18 décembre, le règlement gouvernemental nº 419/2024, modifiant le règlement gouvernemental nº 463/2013 relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié (ayant toutefois fait l’objet de la procédure TN 2024/0645/CZ), qui est toutefois un règlement différent.

Par conséquent, la prémisse selon laquelle, le 18.12. 2024, un projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychoactives répertoriées (qui fait l’objet de la procédure TN 2024/0691/CZ) a été publié ne s’applique pas, et ne peut être appliquée. Comme indiqué ci-dessus, il s’agissait d’un projet différent dans le contexte d’une procédure TN différent.

Une procédure d’urgence a été demandée pour le projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychoactives répertoriées (qui fait l’objet de la procédure TN 2024/0691/CZ) afin que ce règlement puisse être publié

dès que possible en janvier et soumettre ainsi les substances qui y sont inscrites à un régime empêchant leur libre disponibilité sur le marché en République tchèque. Chaque jour qui passe où la République tchèque ne peut pas publier le projet de règlement du gouvernement sur la liste des substances psychoactives répertoriées ne fait donc que prolonger la période pendant laquelle ces substances ne sont pas réglementées et sont librement disponibles.

Nous demandons donc la réouverture de la procédure incorrectement clôturée et un avis dans le cadre de la procédure 2024/0691/CZ (transmise à la CE le 17.12.2024).

****

Commission européenne
Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu